



HALTE aux incendies pendant l'hiver

L'hiver est la saison la plus propice aux incendies domestiques. Tout en vous assurant de rester bien au chaud cet hiver, soyez vigilant face aux risques d'incendies !

- La moitié des incendies domestiques liés aux équipements de chauffage se produisent au cours des mois de décembre, janvier et février.
- Les équipements de chauffage sont impliqués dans 1 incendie domestique sur 7 signalés, et dans 1 décès par incendie domestique sur 5.
- Gardez tout ce qui peut brûler à au moins à 3 pieds (90 centimètres) de toute source de chaleur comme les cheminées, les poêles à bois, les radiateurs ou les radiateurs d'appoint.
- Gardez les génératrices portables à l'extérieur, loin des fenêtres et aussi loin que possible de votre maison.
- Installez des détecteurs de monoxyde de carbone et testez-les au moins une fois par mois.
- Ne branchez qu'un seul appareil produisant de la chaleur (comme un radiateur d'appoint) à la fois sur une prise électrique.
- Une fois par an, engagez un professionnel qualifié pour nettoyer et inspecter vos appareils de chauffage et vos cheminées.
- Laissez refroidir les cendres avant de les mettre dans un récipient hermétique, puis gardez-le dehors, à au moins 3 mètres (10 pieds) de votre maison et de tout bâtiment à proximité.

Appelez le 311 pour bénéficier d'un contrôle de sécurité à domicile GRATUIT – www.mcfrs.org/mcsafe